



Résidence UNIVERS CITY

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Lyon

La résidence propose 126 logements : studios de 18 m², T1 meublés de 30 m², T2 en duplex meublés de 25 à 35 m² (possibilité de colocation).

www.logifac.fr

Image not found or type unknown

LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

208 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Contact de la résidence
04 72 76 23 11

Contact national
01 88 33 81 22

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

126 logements :
studios de 18 m², T1
meublés de 30 m², T2 en
duplex meublés de 25 à 35
m².

Loyer/mois à partir de
470,13 €

Loyer TTC pour le logement A011 (hors TOEM et électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie D
Gaz à effet de serre : catégorie C

Frais de dossier à partir de 280 €

Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent ou non à un organisme partenaire de la résidence.

Organismes en partenariat exclusif

Etablissements d'enseignement liés par une convention de partenariat.



Particulièrement adaptée aux étudiants, la résidence est également accessible aux stagiaires et jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Réserver mon logement » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Offres de paiement

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier.

Choisissez votre date de début de location

Frais de dossier à tarifs privilégiés

Du 1^{er} octobre au 30 juin.
(Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.)

Nos services disponibles



Wifi **



Laverie **



Surveillance vidéo



Badge Vigik



Emplacement à vélos



Intendant



Salle de détente



Babyfoot



Meublé



Ménage **

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : douche, vasque, WC.
- La pièce principale meublée : lit, table, bureau, chaises, placard. Studio : lit + 1 lit gigogne. T1 : lit double ou 2 lits simples + clic-clac (dans certains logements).
- Le coin cuisine équipé : plaques électriques, réfrigérateur et placard de rangement, micro-ondes, kit vaisselle.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Un(e) intendant(e) est à disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives aux heures d'ouvertures du bureau d'accueil.

Un agent de permanence assure une veille la nuit et le week-end pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires d'été).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : badge d'entrée, laverie**, kit linge**, internet, service de ménage, local vélo, accès personne à mobilité réduite, aspirateur, fer et planche à repasser en libre service, babyfoot, terrasse extérieure commune, wifi compris dans le loyer.

* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

** Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.

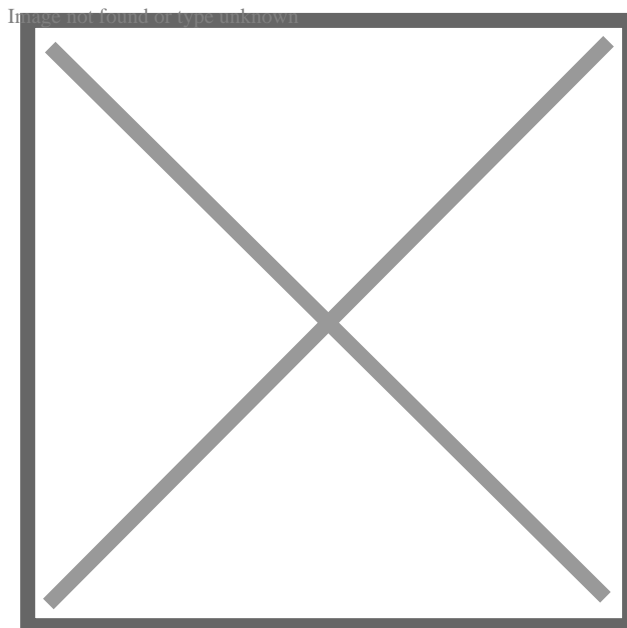


Photo de l'intérieur des logements

Le loyer inclut :

- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- La mise à disposition du mobilier.
- L'accès aux équipements commun.
- Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité.
- Les frais liés à l'usage d'internet par câble.
- Le ménage du logement environ une fois toutes les 6 semaines.
- Eau chaude sanitaire.
- L'entretien des parties communes.

Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité).
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- La taxe d'habitation.
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Située à une centaine de mètres de l'ENS (Ecole Normale Supérieure), la résidence Univers City offre un emplacement de qualité à proximité du pôle universitaire de Gerland. Le quartier proche du [centre-ville](#) est desservi par les transports en commun (métro « Jean-Jaurès » à 100m) pour un accès rapide aux établissements d'enseignement supérieur et aux gares de Jean Macé et Part Dieu.

